

## CONVENTION DE DIFFUSION/ DE PUBLICATION

### 1. Accord de principe

Je soussigné(e) .....

Rédacteur/Rédactrice en chef de

.....  
(Nom du média d'information)

Marque, par la présente, mon accord de principe pour publier/diffuser/mettre en ligne le reportage

.....  
(Titre provisoire)

De .....

(Nom du journaliste auteur)

Pour lequel une aide est sollicitée auprès du Fonds pour le journalisme.

### 2. Modalités

Cette enquête/ce reportage sera publié(e)/diffusé(e) dans un délai maximum de ..... jours après réception du travail journalistique achevé.

L'auteur sera rémunéré par l'éditeur selon l'accord convenu entre eux et conformément aux barèmes et tarifs en usage dans la profession.

La publication / la diffusion sera accompagnée de la mention « **Avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles** » convenue selon les modalités suivantes :

.....

Si le travail journalistique achevé n'a pas été publié/diffusé endéans le délai convenu avec le/la soussigné(e), l'auteur et/ou le Fonds pour le journalisme conservent le droit de le publier/de le diffuser sur tout autre support.

Après publication/diffusion par le média engagé par la signature de la présente convention, l'auteur et le média acceptent que le sujet soit gratuitement reproduit sur le site ou sur tout autre support du Fonds pour le journalisme. Ils mettront ce sujet à disposition du Fonds, dans sa forme publiée/diffusée, à la demande du Fonds. Toute clause de cession de droits entre l'auteur et le média, qui empêcherait cette diffusion postérieure gratuite par le Fonds, ne lui sera pas opposable.

Date

Signature de l'auteur

Signature du/de la rédacteur/trice en chef